

MAIRIE DE MIGNIERES

~ SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2011 ~

L'an deux mil onze, le 25 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 18 octobre 2011 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes DEBANT-RIZZO, BLONDEAU, CHRISTEAUT, RENAULT.

Mrs GARNIER, CARRE, LORIDE, DESCOTTES, PICHOT, BARBEAU, AVISSEAU, TESTAULT, DAGONNEAU,

Excusé : Mrs LEGER, HENNEBERT

Secrétaire de séance : M LORIDE

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

ACHAT TERRAIN SAEDEL : Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que pour desservir les logements dans le projet Cœur de Village il est nécessaire d'acquérir, au profit d'IVL, la parcelle ZB 453 d'une superficie de 106 m² pour un coût de 242.74€. Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette transaction.

PLAN LOCAL D'URBANISME : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite des vingt réunions de la commission municipale dont trois réunions avec les personnes associées et deux réunions publiques le plan local d'urbanisme est finalisé. Après présentation des différentes zones et leurs principales réglementations, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le bilan de la concertation réalisé dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de Mignières. Le conseil municipal, après débat, délibération et vote, accepte à l'unanimité ce projet.

FISCALITE URBANISME : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité de l'urbanisme a changé et qu'il est nécessaire de fixer le taux de la taxe d'aménagement communale, taux renouvelable annuellement. Après débat, délibération et vote, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer à 5% ledit taux.

PERSONNEL : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame BENEZIT Valérie est employée en tant qu'adjoint technique stagiaire de 2^{ème} classe pour 12h par semaine et qu'il est nécessaire, avec les nouveaux locaux, de modifier la durée de service de ce poste. Les membres du Conseil Municipal, après délibération et vote, décident à l'unanimité de modifier son poste à raison de 15.88h/semaine à compter du jeudi 3 novembre 2011. Décision est également prise de supprimer le poste de 12h/semaine.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du changement de fiche de poste de Mlle Elodie ZARCO. Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet est nécessaire pour gérer la classe GS/CP. Après débat, délibération et vote, il est décidé la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelle à temps non complet à raison pour 9.41h/semaine.

COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES DES LOTISSEMENTS «LES VERGERS» ET «LES AUBEPINES» : Monsieur le Maire rappelle nos précédentes délibérations confiant à la S.A.E.D.E.L d'Eure et Loir, par convention publique, la mission d'aménager ces deux lotissements. Lecture est faite des notes de conjoncture, des bilans prévisionnels actualisés, des plans de trésorerie et des tableaux des acquisitions immobilières arrêtés à la date du 31 Décembre 2010.

Après délibération et vote, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent, pour ces deux lotissements, un avis favorable à l'ensemble des documents présentés.

ELAGAGE : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que deux représentants de la municipalité avaient été nommés pour s'occuper de l'élagage : Madame DEBANT RIZZO et Monsieur BARBEAU. Ces représentants nous informent que certains arbres dans les parties communes aux Charmilles ont besoin d'être élagués. Une demande de devis sera effectuée par Monsieur CARRE auprès de différents prestataires.

QUESTIONS DIVERSES : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les bénévoles de la bibliothèque ont été sollicités pour trouver un nom à la nouvelle structure. Ces derniers ont fait la proposition de « La Grange aux livres ». Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il a été décidé de nommer la nouvelle bibliothèque « La Grange aux livres ».

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise pour solliciter du Département le fonds départemental de péréquation. Le Conseil Municipal après délibération et vote, à l'unanimité, accepte cette décision.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'inauguration des locaux de l'école communale, du restaurant scolaire et de la bibliothèque se déroulera le 03 novembre 2011.

Monsieur le Maire fait un bilan des travaux concernant le cœur de village. Il informe que quelques modifications pourraient être apportées.

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal le compte rendu du Conseil d'école.

La séance est levée à 23 heures.